



*Comité économique et social européen*

**ASSEMBLEE PLENIERE**  
**du**  
**CES français**

*Paris, le 19 janvier 2005*

*Discours*  
*de*  
**Mme Anne-Marie Sigmund**  
*Présidente du CESE*

---

Seul le texte prononcé fait foi  
Check Against Delivery

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers et Chères Collègues,

C'est pour moi un honneur d'être invitée par votre Président à intervenir dans le cadre de la première Session de l'année de votre Assemblée Plénière.

Avant toute chose, permettez-moi de souligner la qualité des relations de coopération qui unissent nos deux institutions, ce, grâce à l'action déterminante de votre Président Jacques DERMAGNE ainsi qu'à celle de mes prédécesseurs.

Coopération que je compte d'ailleurs poursuivre et approfondir tout au long de mon mandat.

Au nom de tous mes Collègues du Comité Économique et Social Européen, je tiens à vous remercier chaleureusement pour la possibilité qui m'est ainsi offerte de m'adresser au Conseil Économique et Social, la troisième assemblée constitutionnelle de la République française.

Avant de vous présenter les priorités que je souhaite insuffler à mon mandat à la Présidence du CES, je souhaite brièvement souligner le contexte des relations de coopération qui existent entre nos deux Institutions.

Les progrès réalisés en matière de coopération bilatérale depuis février 2001, date de notre dernière rencontre à ce niveau, sont incontestables.

L'échange d'information - facteur crucial dans ce domaine - a été intensifié : les échanges se sont multipliés entre nos rapporteurs et nos sections.

La participation des membres de nos deux Institutions aux Conférences et activités communes est devenue une évidence et presque une pratique "routinière".

La création en février 2001 de la Délégation pour l'Union européenne composée de représentants de l'ensemble des Groupes du CES de France a bien sûr marqué une étape majeure dans la voie d'une prise en compte encore plus dynamique de la dimension européenne par votre Conseil et ses travaux ont permis d'enrichir notre propre réflexion.

Le fait que plusieurs de vos membres soient également actifs en la qualité de Conseiller du CESE et fassent donc office d'«ambassadeurs» dans les deux sens ne peut que contribuer à cet échange intellectuel qui n'est que profit mutuel.

Je suis persuadée que le renforcement de la représentation de la société civile organisée au sein de l'Union européenne et dans le monde - qui reste la première orientation de notre coopération – nous offrira un vaste champ d'opportunités pour des initiatives conjointes et bien concrètes.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chers Collègues,

Chères Collègues,

Les défis actuels qui se posent à l'Union européenne ne manquent pas de se retrouver à l'ordre du jour de notre Comité.

Toutefois, mon programme de travail, qui a été approuvé par notre Session Plénière du mois de décembre, souscrit délibérément au principe de sélectivité.

Nous entendons par là introduire dans les travaux du Comité certaines lignes de force qui lui soient propres et dont le dénominateur commun restera à mes yeux le débat sur l'avenir de l'Europe.

Permettez-moi d'en citer quelques-unes qui me paraissent particulièrement prioritaires.

Le Traité instituant une Constitution pour l'Europe marque une étape décisive dans la construction européenne.

Il est le résultat d'un processus innovateur qui se présentait à la fois démocratique, transparent et ouvert.

Le CESE a rendu un avis très favorable sur le projet de Traité, se félicitant particulièrement du fait qu'il reconnaisse la réalité de la démocratie participative en tant que partie intégrante du modèle européen de société.

Le Traité pose ainsi les bases pour la mise en place, à terme, d'un véritable dialogue civil au niveau européen.

Le CESE se trouve donc, dans ce contexte, investi d'une responsabilité particulière.

Conforté par ce même Traité dans sa fonction de représentant institutionnel de la société civile organisée, notre Comité a vocation, de par sa composition et les fonctions qui sont les siennes, à être dans l'avenir davantage l'instrument de la démocratie participative au niveau européen.

Cependant, pour impliquer la société civile dans l'action menée à l'échelon européen, l'impératif fondamental est de susciter son intérêt.

De larges pans de la société européenne semblent ignorer l'influence que les décisions prises au niveau européen exercent sur leur vie quotidienne – tant et si bien qu'ils s'en désintéressent.

Si notre Comité prend au sérieux sa vocation de partenaire institutionnel de la société civile organisée, il se doit de contribuer au travail d'explication et de mobilisation auquel la Commission et le Conseil ont donné rang de priorité.

L'atout du CESE dans ces efforts conjoints visant à "Communiquer l'Europe" est son rôle de prisme ou de nœud, situé au cœur de plusieurs réseaux importants.



En décembre, notre plénière a approuvé un plan d'action élaboré par le groupe «Communication» du CESE sous la Présidence de mon Collègue Roger BRIESCH et qui engage pleinement ces réseaux.

Le premier de ces réseaux est composé de nos membres : 317 représentants originaires de l'ensemble de la société civile organisée au niveau national.

Le Comité leur propose une grande variété de supports d'information que les membres peuvent mettre à profit selon leurs besoins spécifiques.

Le deuxième réseau est l'ensemble des quelque 300 organisations représentées par les membres du CESE.

Je vois un potentiel supplémentaire dans la perspective de partenariats transfrontaliers : comme par exemple l'initiative d'un de nos membres hongrois et de son organisation qui se joignent aux organisations homologues autrichiennes, italiennes et slovènes pour la préparation d'un cycle de conférences d'information dans les pays concernés.

Le troisième réseau est constitué des liens très étroits qu'entretient le CESE avec ses homologues au niveau des États membres, tels que le Conseil économique et social français.

Faisant suite à une proposition du CESE, les Présidents des CES ont pris la décision de lancer une nouvelle coopération dans le cadre de l'action intitulée "Communiquer l'Europe".

Notre rencontre d'aujourd'hui pourrait déjà s'inscrire dans le cadre général de cette initiative.

Je serais dès lors très intéressée d'aborder avec vous d'autres possibilités de collaborer dans ce domaine.

Le quatrième réseau est le fruit des initiatives que le Comité a mises en œuvre afin de nouer des liens étroits de coopération avec les organisations et réseaux européens de la société civile qui ne sont pas ou pas encore directement représentés en son sein. A cette fin, une multitude d'auditions, conférences, séminaires, rencontres, etc. sont organisés chaque année.

Un pas supplémentaire a été fait dans cette coopération avec la création d'un Groupe de Liaison entre le CESE et les organisations et réseaux européens de la société civile.

Ce Groupe de Liaison, qui a vocation d'être une structure de dialogue politique, a pour mission de garantir, d'une part, une approche coordonnée du CESE vis-à-vis des organisations et réseaux européens de la société civile et, d'autre part, le suivi des initiatives décidées en commun.

Lors de sa dernière réunion du 11 janvier 2005, ce Groupe de Liaison a évoqué – en la présence d'un membre du cabinet de Mme Wallström - précisément les possibilités de coopération pour "Communiquer l'Europe".

Un des premiers résultats de ces délibérations sera ma participation à une conférence d'information sur le Traité organisée par une ONG partenaire en mars à Tallin.

Vu l'urgence créée par la nécessité d'un référendum sur la nouvelle Constitution européenne dans plusieurs pays, dont le vôtre, les divers éléments constitutifs de cette stratégie de communication doivent être lancés dès maintenant.

Ils pourront être combinés en fonction des besoins nationaux, régionaux, locaux ou sectoriels, à l'image des éléments d'un jeu de construction.

Toutefois, je suis convaincue que la présentation du traité constitutionnel ne devrait que marquer le début de nos efforts pour rapprocher l'Europe des Européens, et non en être le seul objectif.

Il s'agit là d'un travail de longue haleine qui devrait se poursuivre après le processus de ratification afin d'éviter l'impression qu'il ne s'agisse que d'une campagne politique éphémère parmi tant d'autres.

De même, une telle stratégie à long terme peut contribuer à éviter que l'adoption du Traité constitutionnel par les populations européennes ne soit uniquement conditionnée par des questions de politique intérieure.

J'aimerais maintenant passer à un autre des points forts de nos activités qui pose un véritable défi dont la maîtrise décidera du futur de l'Europe : je parle de la Stratégie de Lisbonne visant la création de l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

Le "triolet de Lisbonne" qui s'articule autour de trois volets - l'économique, le social et l'environnemental - est avant tout une méthode permettant de donner forme à l'Europe ainsi qu'une stratégie de maintien et d'amélioration de la qualité de la vie pour les citoyens de l'Union européenne.

Dans son orientation vers une économie de la connaissance – personnellement, je préfère parler d'une *société* de la connaissance – la stratégie de Lisbonne offre une vision très concrète de l'avenir de la société européenne.

Ce modèle européen de société devra faire ses preuves dans le contexte planétaire et se développer face à la mondialisation.

Le cadre dans lequel la société civile vivra et agira demain dépend pour une part appréciable des décisions fondamentales prises dans le domaine couvert par la Stratégie de Lisbonne et par la réussite de cette dernière.

Si, pour l'heure, les résultats de la Stratégie de Lisbonne ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées, nous pensons que c'est essentiellement dû à la négligence d'un aspect fondamental, à savoir la diffusion auprès des acteurs concernés du contenu de ce concept et l'implication de la société civile par l'intermédiaire de ses institutions et organisations représentatives.

Nos deux Comités devront plus que jamais démontrer que nous assumons notre rôle de «pont avec la société civile» dans ce domaine.

C'est un réel plaisir de constater que nous avons déjà relevé ce défi tous ensemble:



Le réseau des Conseils économiques et sociaux nationaux de l'Union et le Comité économique et social européen ont entamé une coopération particulièrement fructueuse qui a donné lieu à des activités nombreuses culminant dans l'adoption de la Déclaration de Luxembourg le 26 novembre 2004 présentée aux chefs d'Etats et de gouvernements.

Cette action est appelée à se poursuivre en 2005 avec notamment une grande conférence fin janvier dans la perspective du Sommet de printemps 2005.

Ces efforts visant la mobilisation de la société civile pour les objectifs de la stratégie de Lisbonne et la réalisation d'un modèle économique et social européen ne seront couronnés de succès que si nous arrivons à toucher les émotions des citoyens.

Car nous ne parviendrons jamais à métamorphoser les citoyens de l'Europe en Européens à coup d'arguments rationnels.

C'est sous l'angle de l'émotionnel qu'il faut les toucher, il conviendra de susciter en eux une volonté de contribuer activement à ce processus, dont ils devront être à même de ressentir personnellement l'intérêt.

Je suis persuadée que cette tâche ne sera pas réalisable sans recours à la culture que je considère être un leitmotiv commun des multiples activités que nous menons dans le cadre de notre mission.

Dès 1999, le Comité avait constaté que "si l'on s'en tient à la définition très large de la culture en tant que système de valeurs à respecter par les membres d'une société, la culture structure également le champ d'action de la société civile".

Du point de vue du Comité la culture peut donc être comprise comme processus et forme commune de pensée et d'action.

Le Traité de la Constitution européenne repose également sur un socle de valeurs, d'objectifs, de droits fondamentaux communs et sur une nouvelle conception de l'action démocratique.

Ces éléments, dans leur globalité, constituent les bases d'une conception européenne de la culture.

Cette dimension culturelle n'est pas seulement décisive à l'intérieur, pour créer une "identité européenne" et pour dégager un projet et un processus permettant aux Européens de vivre ensemble, elle l'est aussi vers l'extérieur.

L'attrait de l'Europe, n'est pas seulement dû à la dimension et à la puissance du premier marché intérieur mondial, au niveau du PIB ou à la puissance de l'euro.

C'est tout autant l'originalité, la pertinence d'un "modèle" social et culturel qui, fort d'un patrimoine commun de valeurs, a appris et continue à apprendre et à gérer de manière pacifique et positive sa diversité culturelle comme ses contradictions sociales et politiques.

Un volet «puissance culturelle» complémentaire aux concepts de «puissance économique» et de «puissance politique» consisterait également en une professionnalisation d'une «culture de la paix», de la civilité et de la qualité.

Il s'agit là d'un retour à l'idée même qui a prévalu à la construction de l'Union européenne.

Les déclarations réitérées du Président de la Commission, Monsieur BARROSO, affirmant que «le moment de la culture» était venu, me paraissent confirmer cette orientation nécessaire vers une revalorisation de la dimension culturelle.

Selon la définition large de la culture que je viens de présenter, la société civile assume un rôle particulièrement dynamique comme lieu d'apprentissage collectif.

Dans les sociétés complexes, ingérables de manière centralisée, les problèmes ne peuvent être résolus que par la participation active des citoyens.

Des considérations analogues s'appliquent au niveau communautaire : la solidarité doit être vécue.

Pour ce faire, il faut que le citoyen soit convaincu de la pertinence des mesures législatives et de la participation de la société civile.

Si l'on conçoit la culture comme un processus, la participation à la culture au sens large fait des spectateurs des acteurs, c'est-à-dire des «citoyens actifs».

Ceci me ramène, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers et Chères Collègues, à mon point de départ, à savoir:

- le Traité instituant une Constitution pour l'Europe,
- l'introduction de la démocratie participative au niveau européen,
- la nécessité de peupler ce nouvel espace public européen d'une participation active de la société civile organisée et
- le rôle de «pont» qui est notre vocation.

L'extension géographique de ce rôle ne s'arrête pas aux frontières de l'Union européenne.

Le CESE apporte, aux côtés du Conseil, de la Commission et du Parlement européen, une contribution unique à la politique extérieure de l'Union européenne, en prenant charge la dimension «société civile».

Il intervient directement dans les pays tiers en engageant un dialogue avec les représentants des organisations de la société civile et en contribuant

au développement d'une culture de participation et de structures consultatives de la société civile.

Dans les années à venir, de nouveaux défis seront lancés par les pays candidats à l'adhésion ainsi que par les «nouveaux voisins» au Sud et à l'Est de nos nouvelles frontières.

Nous avons l'intention de fournir des efforts particuliers dans notre contribution à l'intégration de la société civile dans ces régions.

Nos discussions avec la Commission en la matière ont atteint un stade très avancé.

Dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le Comité organise depuis plus de vingt ans des rencontres des milieux économiques et sociaux.



Il a également fortement développé la coopération avec les institutions consultatives d'Amérique latine.

A la demande de la Commission européenne, le CESE a installé la Table Ronde EU-Inde de la société civile.

L'Association Internationale des Conseils Économiques et sociaux et Institutions similaires (AICESIS) que vous présidez, Cher Monsieur DERMAGNE, est un autre terrain de coopération particulièrement prometteur.

Cette Association à laquelle adhèrent les institutions de près de 50 pays, est un lieu d'échanges, de recherches, de convergence, qui nous permet de nous exprimer et d'agir ensemble en tant qu'organisation représentant la société civile dans un contexte international.

De cette façon, la réunion du Conseil d'Administration de l'AICESIS qui a eu lieu la semaine passée à Paris m'a donné la possibilité de participer à un véritable dialogue intercontinental de la société civile.

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chères et Chers Collègues,

Permettez-moi de conclure ces remarques en les résumant ainsi :

Je considère que les défis auxquels l'Union européenne est aujourd'hui confrontée confèrent aux Institutions qui représentent la société civile organisée, telles que la vôtre et la nôtre, une importance toujours croissante.

L'enjeu est tel qu'il appelle la participation active de la société civile.

Votre Conseil économique et social ainsi que notre Comité sont particulièrement bien placés pour fournir leur contribution.

Le penseur allemand et pessimiste professionnel du début du 20ème siècle, Oswald SPENGLER, suggérait en son temps de «rayer de l'histoire le nom de l'Europe».

Heureusement, et grâce à un effort collectif, sans pareil, l'histoire de notre Europe commune qui suivait l'époque de Spengler est celle d'une réussite.

Ensemble, et au lieu de le faire rayer, nous  
pouvons faire rayonner le nom de cette Europe!

Je vous remercie pour votre attention.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*  
\*

AMS/AL/14/01/2005